



CHARTRE ACTIVISION COACHING ALUMNI

PRÉAMBULE

L'Association des Alumni de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE, dite « Activision Coaching Alumni » est une association loi 1901, fondée le 11 Octobre 2023.

Fondée sous l'impulsion de plusieurs anciens élèves d'ACTIVISION COACHING INSTITUTE et avec l'accord de l'école, il est apparu pertinent que la présente Association prenne vie à l'occasion du 20ème anniversaire de l'école.

Sa durée est limitée à 99 ans et l'Association détient son siège social à Paris au sein de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE.

Activision Coaching Alumni est une et indivisible. Elle est fondée autour de valeurs fortes (diversité, engagement, réciprocité, intégrité) qui vont construire ses actions. Ses principales missions consistent notamment à accompagner les Alumni dans leur carrière professionnelle, à fédérer la communauté des élèves, à animer le réseau des Alumni de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE, dans le but de confronter les expériences entre les promotions, de partager les différentes idées, et d'assurer le rayonnement de l'école et de ses activités, et de manière plus générale, du coaching professionnel, au travers de divers événements. L'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE étant également présente à l'échelle internationale, l'Association assure un respect des différentes cultures. Elle attache une importance certaine au bien-être ainsi qu'à chacun des membres d'Activision Coaching Alumni.

L'Association sera représentée par son Président dans le cadre des événements auxquels elle participe.

L'adhésion à l'Association Activision Coaching Alumni emporte adhésion pleine et entière de chaque membre aux valeurs de l'Association, à la présente Charte, et au respect des statuts et de la Charte de l'Association.

A cet égard, il est rappelé que le non-respect des statuts et/ou de la Charte est susceptible d'entraîner la perte de la qualité de membre de l'Association dans les conditions prévues par les statuts.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Tous les membres de l'Association s'engagent, en leurs qualités d'ambassadeurs, à ne pas porter atteinte aux valeurs portées tant par l'Association Activision Coaching Alumni, que par l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE, et de manière plus générale par la société VARIATIONS INTERNATIONAL.

Les membres de l'Association, et en particulier les membres du Bureau, doivent veiller à maintenir une parfaite conformité et adéquation entre le choix des actions et les principes prônés par l'Association.

Les membres du Bureau doivent assurer le rayonnement de l'Association et de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE dans la réalisation de projets ou dans la participation à des événements.

De même, les membres de l'Association contribuent à promouvoir le métier de coach professionnel. Aucune action politique ou religieuse, et/ou contraire à la préservation de l'image et de la réputation de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE, de l'Association Activision Coaching Alumni, et du métier de coach professionnel, n'est autorisée.

Afin de conserver l'esprit Alumni et les valeurs de l'Association Activision Coaching Alumni, l'Association proscrit toute activité de démarchage commercial ou assimilé entre ses membres. Ainsi tout membre de l'Association Activision Coaching Alumni s'interdira de considérer un autre membre comme l'un de ses clients potentiels, directement, ou indirectement.

Ces règles éthiques et déontologiques s'appliquent à tous les membres de l'Association, quelle que soit leur qualité, ainsi qu'à toutes les démarches entreprises dans le cadre des actions de l'Association Activision Coaching Alumni.

MISSIONS

Les missions de l'Association sont en conformité avec les objectifs poursuivis :

- l'animation d'un réseau d'anciens élèves grâce au partage d'expériences et au réseau d'échanges entre promotions ;
- l'instauration d'un accompagnement sur le long terme des Alumni dans leur carrière ;
- l'incitation à la création de liens intergénérationnels ;
- le rayonnement des activités de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE au travers des activités et de différents événements de l'Association Activision Coaching Alumni ; et la contribution à la préservation et au respect de l'image et de la réputation de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE et du métier de coach professionnel ;
- l'aide à l'entretien des liens et des contributions entre l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE et les Alumni.

L'Association doit assurer une attractivité certaine afin d'optimiser et de promouvoir le métier de coach professionnel.

L'adhésion à l'Association Activision Coaching Alumni est libre pour tout élève et/ou diplômé de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE, et sous réserve de payer la cotisation annuelle en vigueur.

En s'engageant auprès de l'Association, les membres seront tenus aux règles éthiques et déontologiques de l'Association et de ses actes fondateurs (statuts, Charte).

RÔLE ET ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT

L'Association est organisée sous forme de Bureau respectant l'égal accès des hommes et des femmes. Le Bureau est sous la responsabilité du Président de l'Association. Il s'engage à nommer un Secrétaire, un Trésorier et un Vice-Président. Le Président dirige les travaux et assure le fonctionnement de l'Association. Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et devant les Tribunaux. Il ordonne les dépenses et veille au respect des prescriptions légales. Dans la limite de ses pouvoirs confiés par les statuts, il peut prendre des mandats spéciaux pour des objets déterminés. Le Président s'engage à animer l'Association en proposant des événements, rencontres et services pertinents en rapport avec sa mission et avec l'objet de l'Association.

Le Président s'engage à participer aux temps forts de la vie du réseau de l'Association Activision Coaching Alumni : Assemblée générale, forum, réunion du bureau tous les trois mois.

Dans la composition de son Bureau, le Président est tenu de veiller à la diversité reflétant les valeurs de l'Association : les membres du Bureau doivent dans la mesure du possible inclure des promotions, genres, voire nationalités différentes. Il doit communiquer à l'ensemble de l'Association, la composition de son Bureau, des objectifs visés et des actions qu'il souhaite développer avec les membres du Bureau dans le cadre de son mandat.

Le Président est tenu d'appliquer la politique tarifaire de l'Association, déterminée par le Bureau, et fixée annuellement par décision de l'assemblée générale ordinaire. Avec le Trésorier, le Président surveille l'équilibre financier des comptes des événements que l'Association Activision Coaching Alumni organise, et des comptes de l'Association. En cas d'inactivité prolongée pendant au moins un an, le Président peut faire l'objet d'une mise en garde de la part de l'Association, en particulier des autres membres du Bureau.

ÉLIGIBILITÉ AU BUREAU

Tout membre de l'Association qui est diplômé et à jour de sa cotisation peut se porter candidat à la composition du Bureau.

Pour ce faire, le candidat, qu'il s'agisse d'un mandat initial ou d'un renouvellement, doit faire connaître son intention par écrit adressé au Président de l'association au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur la composition et/ou la modification du bureau.

Tout membre du Bureau absent à trois séances consécutives, sans excuses valables, peut être déclaré démissionnaire par le Bureau. Le membre concerné étant admis à présenter ses explications. Les membres du Bureau sont désignés pour une durée de 2 ans.

Le Bureau exerce l'ensemble des attributions qui lui sont confiées par les statuts de l'Association et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

La durée de validité des adhésions des membres à l'Association Activision Coaching Alumni est d'un an à compter de la date de souscription. Afin d'assurer la continuité de leur statut de membre actif, et de continuer à bénéficier de tous les avantages offerts par l'Association, les adhésions seront renouvelées tacitement à leur date d'expiration. Chaque membre recevra un

e-mail de notification 30 jours avant la fin de sa période d'adhésion, rappelant la date d'expiration et donnant accès à un processus simple de désinscription. En l'absence de désabonnement avant cette date, l'adhésion sera automatiquement renouvelée pour une année supplémentaire, et la cotisation annuelle correspondante sera débitée en utilisant la carte bancaire fournie lors de l'adhésion initiale.

PROTECTION DES DONNÉES ET ANNUAIRE

Les membres de l'Association sont répertoriés dans l'annuaire numérique de l'Association Activision Coaching Alumni. L'Association doit s'assurer de la protection des données personnelles des diplômés et Alumni, qui sont disponibles et accessibles uniquement par cette dernière. Par conséquent, elle doit s'engager à n'utiliser des données personnelles que dans le strict cadre des finalités pour lesquelles elles lui ont été transmises et s'engager à ne les communiquer à aucun des tiers qui n'aurait pas été expressément autorisé par le titulaire.

Dans le cadre des exigences de la CNIL, tout ancien élève peut s'opposer à la diffusion de ses données personnelles tant sur le site que dans l'annuaire, et/ou faire valoir son droit de rectification et d'effacement de ses données personnelles. Le responsable du traitement des données personnelles est le Président en exercice de l'Association.

Les membres de l'Association ont un accès libre au fichier web des anciens élèves. Concernant les anciens élèves qui ne sont pas membres de l'Association, ils n'ont qu'un accès seulement limité au nom et au prénom des diplômés.

Toute exploitation commerciale de l'annuaire est formellement exclue.

DROIT À L'IMAGE

Par respect au droit à l'image, l'Association Activision Coaching Alumni demande à chaque membre d'adopter un comportement respectueux, conforme aux lois et règlements en vigueur, conforme aux bonnes mœurs et ne portant pas atteinte aux droits des personnes et des biens, en ne diffusant aucune photo ou vidéo sans l'accord des intéressés. L'Association déclinera, le cas échéant, toute responsabilité.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Site tant de l'Association Activision Coaching Alumni, que celui de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE et chacun des éléments qui les composent (tels que marques, logos, bases de données, images, textes, photographies, etc), y compris les éléments logiciels nécessaires au fonctionnement du Site, ainsi que les bases de données, sont la propriété exclusive de VARIATIONS INTERNATIONAL et de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE.

Toute reproduction, représentation, adaptation (et notamment traduction) ou, de manière générale, toute utilisation des Sites et de leurs contenus, qu'elle soit totale ou partielle, est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable et conjointe de l'Association Activision Coaching Alumni et de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE. Toute

infraction sera constitutive d'un acte de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale exposant son auteur à des sanctions civiles et/ou pénales.

En particulier, les bases de données constituées dans le cadre de l'Association Activision Coaching Alumni sont éligibles à la protection conférée par les Livres I et III du Code de la propriété intellectuelle.

Toute personne qui constituerait un fichier ou une base de données à partir de tout ou partie des données du Réseau accessibles sur le Site et qui le mettrait à disposition d'un tiers, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable et écrit de de l'Association Activision Coaching Alumni et de l'école ACTIVISION COACHING INSTITUTE, et en violation de la présente Charte, s'exposerait à des sanctions civiles et/ou pénales prévues par le Code de la propriété intellectuelle.

COMMUNICATION

Une approbation préalable du Bureau est obligatoire et nécessaire pour toute communication publique faite au nom de l'Association.

MODIFICATION DE LA CHARTE

La présente Charte pourra être modifiée par le Bureau, notamment pour être en conformité avec des dispositions légales ou réglementaires nouvelles. Toute modification de la Charte devra être approuvée par l'assemblée générale ordinaire.

En cas de modification de la Charte, l'Association en informe les membres par publication sur le Site ou par diffusion d'un message aux membres au moyen d'une liste de diffusion.

LITIGES

La présente Charte est régie par le Droit Français. Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente Charte, et après échec de tout règlement amiable, pourra être soumis aux tribunaux compétents.

Charte rédigée le 11 octobre 2023 - Puis modifiée le 07 Avril 2025.